

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: CONCENTRE DEGRAISSANT
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Concentré à diluer, dégraissant
Utilisations non recommandées :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SANI MARC EUROPE
ZI du Madrillet - Rue de la Chênaie
F-76800 St Etienne du Rouvray
France
Tél: +33 (0)2 35 66 01 38
Télécopie: +33 (0)2 35 66 16 19
Courriel: msds@sanimarc.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: CB 2146B
1. 6. N° code du produit: CB 2146B

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. oc. 2 / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 4. Autres dangers: Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes.
Parfum contenant une ou plusieurs substances allergisantes à une concentration > 0.01%:
Citral

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- (2-Methoxymethylethoxy)propanol
 - N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 308
 - Glutamic acid, N,N-diacetic acid, tetra sodium salt
 - N° CAS: 51981-21-6
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493601-38

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C < 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Corr. mét. 1 - H290

• D-PENTOSE AND D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C12 AND C14 ALKYL GLYCOSIDES

- Numéro d'enregistrement REACH : Exempté
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

• éthanol; alcool éthylique
- N° CE: 200-578-6 - N° CAS: .64-17-5
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

• D-pentose oligomeric C5 alkyl glycosides
- N° CE: 444-850-4 - N° CAS: 1235390-87-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000018776-57
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

• Sophoroses lipides
- Numéro d'enregistrement REACH : Exempté
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

• Composition parfumante
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Appliqué sur une surface chaude, il peut déclencher une irritation des voies respiratoire, toux etc.. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Peut causer des irritations de la peau / dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Provoque de graves lésions des yeux |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 1. Moyens d'extinction: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Conseils supplémentaires:
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir hors de portée des enfants.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de produits incompatibles.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation grand public

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • (2-Methoxymethylethoxy)propanol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 308

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

* Ethanol

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 5.000 ppm, 9.500 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME): 1.000 ppm, 1.900 mg/m³

- Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5

DDSE (dose dérivée sans effet):

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 950 mg/m³

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 1900 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 343 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 114 mg/m³

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 950 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 206 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 87 mg/kg p.c./jour

* Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol CAS 34590-94-8

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 37,2 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 1,67 mg/kg de poids corporel/jour

- Concentration prédite sans effet (PNEC)

* Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5

Eau douce: 0,96 mg/l

Eau de mer: 0,79 mg/l

Libérations intermittentes: 2,75 mg/l

STP: 580 mg/l

Sédiment d'eau douce: 3,6 mg/kg poids sec

Sédiment marin: 2,9 mg/kg poids sec

Sol: 0,63 mg/kg poids sec

Empoisonnement secondaire: 720 mg/kg aliment

* Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol CAS 34590-94-8

Eau douce: 19 mg/l

Eau de mer: 1,9 mg/l

sédiments (eau douce): 70,2 mg/kg poids sec

sédiments (eau de mer): 7,02 mg/kg poids sec

sol: 2,74 mg/kg poids sec

station d'épuration: 4168 mg/l

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Filtre combiné: A-P2

8. 2. 2. Protection des mains:

Porter des gants appropriés. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux:

Eviter le contact avec les yeux et le visage.
lunettes de sécurité avec protections latérales

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

liquide

9. 1. 2. Couleur:

orange foncé

9. 1. 3. Odeur:

Bergamote

9. 1. 4. PH:

Pur à 20°C: 11,4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: > 60°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.980 +/- 0.02 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité: Non applicable
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: Produit hydrosoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.
10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composant (FDS Fournisseurs)
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: * Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5
CL50: 51 mg/l (Rat; 4 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
- * Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol CAS 34590-94-8
Inhalation (rat) CL50: 3,35 mg/l /7h
11. 2. 2. Contact avec la peau: * Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5
DL50: > 2000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)
Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)
- * Composant: D-PENTOSE AND D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C12 AND C14 ALKYL GLYCOSIDES
Non irritant
- * Composant: D-pentose oligomeric C5 alkyl glycosides N° CAS 1235390-87-0
Non irritant
- * Composant: Sophoroses lipides
Non irritant (Lapin) - OCDE 404
- * Composant: Glutamic acid, N,N-diacetic acid, tetra sodium salt N° CAS 51981-21-6
Pas d'irritation de la peau
- * Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol CAS 34590-94-8
Administration cutanée (lapin) DL50: > 5000 mg/kg
Non classé
11. 2. 3. Contact avec les yeux: * Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5
Provoque une sévère irritation des yeux. (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)
- * Composant: D-PENTOSE AND D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C12 AND C14 ALKYL GLYCOSIDES
Eye Irrit. Cat. 2 ; H319
- * Composant: D-pentose oligomeric C5 alkyl glycosides N° CAS 1235390-87-0
Eye Irrit. Cat. 2 ; H319

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 2. 4. Ingestion:

* Composant: Sophoroses lipides
Irritant pour les yeux (Lapin) - OCDE 405

* Composant: Glutamic acid, N,N-diacetic acid, tetra sodium salt N° CAS 51981-21-6
Pas d'irritation des yeux.

* Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol CAS 34590-94-8
Non classé

* Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5
DL50: 10470 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

* Composant: D-PENTOSE AND D-GLUCOSE, OLIGOMERIC, C12 AND C14 ALKYL
GLYCOSIDES
DL 50 (OCDE 423) : > 2000 mg/kg

* Composant: D-pentose oligomeric C5 alkyl glycosides N° CAS 1235390-87-0
DL 50 (OCDE 423) : > 2000 mg/kg - rat

* Composant: Sophoroses lipides
LD50, Orale (Rat) > 2000 mg/kg - OCDE 401

* Composant: Glutamic acid, N,N-diacetic acid, tetra sodium salt N° CAS 51981-21-6
DL50: > 5000 mg/kg

* Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol CAS 34590-94-8
Administration orale (rat) DL50 : > 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 ET r.541-13 0 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement: ????
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: ????
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: ????

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE DEGRAISSANT

Version: 2

Date de révision: 03/09/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:
Agents de surface non ioniques: 5% ou plus, mais moins de 15%
Savon, moins de 5%
Parfums, Citral

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 5. Références et / ou bibliographie:

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation:

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. 1. Date de la première édition: 31/07/19

16. 7. 2. Date de la révision précédente: 03/09/19

16. 7. 3. Date de révision: 03/09/19

16. 7. 4. Version: 2

16. 7. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-4-14-16

16. 8. Réalisé par: SANI MARC EUROPE